

TERMES DE RÉFÉRENCE

Elaboration d'un manuel de suivi de la performance des LMMA à Madagascar

Supervisé par : Responsable suivi-évaluation du Réseau MIHARI

Prestation basée à : Antananarivo avec déplacement dans les sites LMMA

1) Contexte :

Les Aires Marines Gérées Localement (AMGL), plus connues sous l'acronyme anglais LMMA ou Locally Managed Marine Areas, ont commencé à prendre de l'ampleur à Madagascar en 2004. Une LMMA est définie comme « une zone principalement marine et/ou côtière qui est gérée au niveau local par des communautés côtières, des propriétaires fonciers et/ou des représentants locaux du gouvernement qui résident ou sont basés dans la zone en question ». Aujourd'hui, il est estimé que plus de 17.000 km² de côtes de Madagascar sont sous gestion locale à travers les LMMA.

Le Réseau MIHARI (*Mitantana Harena an-dRanomasiina avy eny Ifotony*) a été créé en 2012 afin de répondre au problème d'isolement de ces communautés gestionnaires de LMMA. Le réseau regroupe actuellement plus de 200 communautés LMMA et 25 organisations partenaires.

Le suivi et évaluation est un élément important dans le processus de gestion adaptative des ressources naturelles. La mise en place des indicateurs de performances contribue à l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires marines afin d'ajuster les politiques de gestion. La gestion adaptative devrait être également participative impliquant toutes les parties prenantes notamment les communautés gestionnaires LMMA, l'administration, les promoteurs, les instituts de recherche, etc.

En mars 2017, un atelier sur le suivi pour la gestion adaptative des LMMA à Madagascar regroupant les différentes parties prenantes fut organisé par le réseau MIHARI en collaboration avec WCS. Une quarantaine d'indicateurs ont été identifiés et classés en cinq grandes thématiques : bien-être, production halieutique, gestion de la pêche, suivi écologique/biologique et gouvernance. La plus importante pour les communautés est l'amélioration de leur bien-être.

Afin de poursuivre les discussions entamées lors de cet atelier, le réseau MIHARI organise un deuxième atelier le 5 et 6 décembre 2019 à Antananarivo, en collaboration avec WCS. L'objectif de cet atelier est de mettre en place un système de suivi de la performance des LMMA, en tenant compte des expériences des différents acteurs clés. A l'issue de cet atelier, un manuel de suivi de la performance des LMMA à Madagascar sera élaboré. Ce manuel servira de référence pour les gestionnaires de LMMA et permettra d'améliorer la gestion communautaire des ressources côtières et marines.

2) Attributions du consultant :

Avant l'atelier :

- Appuyer le secrétariat MIHARI dans la préparation technique et organisationnelle de l'atelier
- En collaboration avec les membres du réseau, contribuer à la coordination du remplissage du canevas "expériences en suivi-évaluation" et la finalisation des posters

Durant l'atelier :

- Co-faciliter l'atelier avec l'appui du secrétariat MIHARI en vue d'assurer une participation effective de toutes les parties prenantes

Après l'atelier :

- Rédiger le rapport de l'atelier
- Élaborer le manuel de suivi de la performance des LMMA et coordonner les processus de validation auprès des acteurs clés
- Effectuer des travaux de terrain pour la mise en application du manuel dans les sites pilotes LMMA
- Organiser les sessions de consultation et de restitution durant le processus d'élaboration du manuel

3) Livrables

- Rapport de l'atelier à valider par le Réseau MIHARI et WCS ;
- Le manuel de suivi de la performance des LMMA à Madagascar

4) Profil du consultant

- Consultant individuel ou groupe de consultant ;
- Titulaire d'un Master en sciences sociales ou en économie spécialisé en développement institutionnel et renforcement organisationnel ou domaine équivalent ;
- Au moins 5 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de la gestion communautaire ou suivi communautaire ;
- Des expériences confirmées dans l'élaboration des documents de planification stratégique ;
- Connaissance du contexte socio-économique des petits pêcheurs ;
- Expérience probante en facilitation d'atelier
- Excellente capacité de communication, d'analyse et de rédaction en français et malagasy ;
- Disponibilité immédiate.

5) Durée et déroulement

La durée de la consultance est estimée à 35 jours et s'étalera sur 2 mois à compter du 25 novembre 2019.

Activités	Nombre de jours
Préparation de l'atelier	3
Co facilitation de l'atelier	2
Consultations et réunions avec les partenaires clés	3
Rédaction du rapport de l'atelier	4
Rédaction du guide de suivi communautaire	10
Test et application du guide d'évaluation sur terrain	10
Finalisation du guide	2
Restitution	1
TOTAL	35